

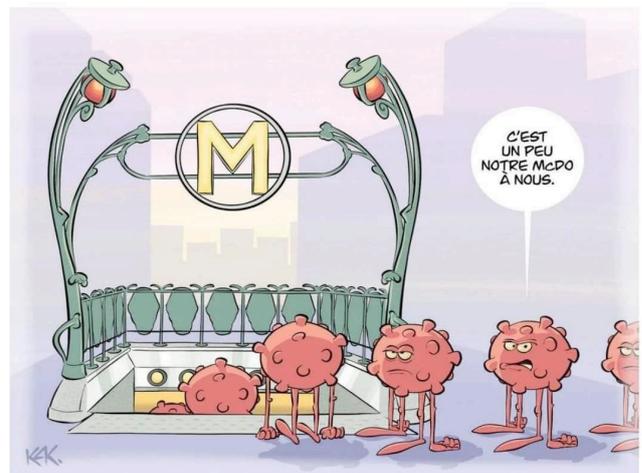
9 mai 2020 « Le déconfinement économique ne veut pas dire que la pandémie est terminée, juste qu'il devrait y avoir de la place pour vous en réanimation ! »

LA REPRISE ECONOMIQUE, POUR TOUT LE RESTE, ON BRICOLE !

Le plan de déconfinement « économique » a donc été présenté par le gouvernement et décliné à la RATP. Notre PDG annonce garantir une offre de service de 75% voir plus et ce dès le 11 mai. Et tout cela, en refusant de répondre à une question centrale : comment allons-nous gérer le flux voyageurs ? La RATP préfère, comme IDFM et le gouvernement, travailler un grand plan de com afin de se désengager de ses responsabilités. Solidaires RATP dénonce cette reprise à marche forcée qui va mettre en danger les usagerEs mais aussi les agents de la RATP. Si la direction refuse de nous protéger, nous devons le faire nous-mêmes. Droits de retrait et grèves sont donc plus que jamais à l'ordre du jour.

Gestion du flux voyageurs, aucune réponse crédible !

La date du 11 mai avait été annoncée il y a plusieurs semaines déjà et on est en droit de se demander ce que la RATP a fait pendant ce temps. En effet, de nombreux points restent complètement opaques voir carrément problématiques. En premier lieu, la question de la gestion du flux voyageurs, qui est centrale et impacte de nombreux autres sujets notamment liés aux risques sanitaires, n'a toujours pas été résolue. Et ce n'est pas le collage de Millions d'autocollants, (dont une bonne partie ne pourra être collée dans les temps, notamment au ferré, puisque réceptionnée le 9 mai ...) qui y changera quoi que ce soit. De là à croire que tout cela ne servira qu'à dénoncer l'incivilité du méchant usager, qui n'aura pourtant comme seul tord que



d'obéir à son patron qui lui intime l'ordre de retourner au boulot, il n'y a qu'un pas ...

Le grand jeu en vogue : le « c'est pas ma faute ... »

Pendant que nous ressortions nos meilleurs jeux de société en cette période de confinement, le gouvernement, IDFM, la RATP et le patronat en général, en profitaient pour tester une nouvelle version d'un de leur jeu préféré : le « c'est pas ma faute ». À coup de plans de communications, chacun tente de faire croire qu'il a fait le maximum de son côté. Mais c'est que d' la com ... Pour calmer tous les joueurs, le gouvernement vient de sortir la carte « immunité pénale des employeurs ». Devinez qui perd systématiquement à la fin de leur jeu de dupe ?

Le droit de retrait et la grève sont à l'ordre du jour

Au-delà du sujet relatif au flux voyageurs, plusieurs autres sujets restent problématiques en matière de danger sanitaire. A commencer par la désinfection des matériels roulants. Après deux mois de « grand n'importe quoi », **BUS commence seulement, sous la pression des militantEs et des agents, à mettre en place une désinfection par nébulisation** (projection de fines gouttelettes de produits virucides), qui semble largement plus efficace que le simple coup de chiffon effectué jusqu'ici.

Mais pour le matériel ferré, la RATP vient seulement de commencer l'expérimentation. Inutile de dire que son application effective n'est pas pour demain...

La désinfection des locaux et des infrastructures, fixes ou mobiles, reste également un vrai problème. Les moyens alloués sont largement

sous-dimensionnés et les conditions sanitaires minimum ne sont souvent pas à la hauteur.

D'autant qu'en attendant un vaccin, **aucune stratégie de dépistage sérieuse n'est mise en place.** Certes nous devons être attentifs aux dérives autoritaires, mais c'est objectivement un élément clef pour freiner la propagation du virus si cette stratégie est menée dans le respect des libertés publiques.

Pour finir, la direction, dans la droite ligne des injonctions du gouvernement, profite de cette crise sanitaire pour remettre en cause drastiquement nos conditions de vie et de travail : allongement des temps de travail, modification des horaires souvent imposées, introduction ou élargissement des horaires atypiques, restriction des droits à congé, imposition de jours RTT, réorganisations de travail néfastes, ... **les raisons de nos colères sont nombreuses et légitimes.**

Si besoin, exercez votre droit de retrait. Que dit le code du travail ?

Article L 4131-1 : Le travailleur alerte immédiatement l'employeur de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ainsi que de toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection. Il peut se retirer d'une telle situation. L'employeur ne peut demander au travailleur qui a fait usage de son droit de retrait de reprendre son activité dans une situation de travail où persiste un danger grave et imminent.

Solidaires RATP exige :

- Une gestion du flux voyageurs respectueuse des conditions sanitaires.
- Une désinfection sérieuse des matériels roulants et des locaux RATP.
- Des tests gratuits pour toutes et tous.
- Des aménagements de travail respectueux des salariéEs.
- Que la RATP, IDFM et le gouvernement assument leurs responsabilités.

Syndicat Solidaires RATP - 31, rue de la Grange-aux-belles 75010 Paris
sur Facebook, sur Twitter et par mail à secretariat@solidaires-grouperatp.org
